

STÉPHANE GABARD RÉÉLU PRÉSIDENT DU SYNDICAT DES AOC BORDEAUX ET BORDEAUX SUPÉRIEUR

Réunis ce mardi 27 août, les membres du Conseil d'Administration des AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur ont validé la réélection de Stéphane GABARD au poste de Président pour la 4^e année.



Viticulteur depuis 1999 à Galgon, Stéphane GABARD avait été élu à ce poste pour la première fois en décembre 2020, après un engagement de 7 années au poste de Trésorier du Syndicat.

Avec l'aide du Bureau et du Conseil d'Administration, l'objectif du nouveau mandat de Stéphane GABARD est de finaliser la mise en place de la feuille de route stratégique 2022-2025 et ouvrir la réflexion sur la prochaine.

La filière viticole, notamment les AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur, connaît de nombreuses difficultés économiques et climatiques. Elle travaille activement à une sortie de crise. A court terme, le Syndicat a œuvré pour négocier des mesures de crise avec l'Etat (distillation, arrachage, fonds d'urgence) et se concentre, à moyen terme, sur des chantiers structurants de son plan stratégique :

- **Pilier 1_PROMOTION** : Le Syndicat a contribué activement au lancement de la nouvelle campagne publicitaire « Join the crew » avec le CIVB (mesure 1 de la feuille de route), tout en menant en 2024, une trentaine d'actions de promotion pour aider à la conquête commerciale et soutenir le local (mesure 2). Le soutien à l'œnotourisme reste une priorité mais ne se fera pas par le biais de la rénovation du site Planète Bordeaux (mesure 3).
- **Pilier 2_RÉGULATION** : La régulation a été la priorité de ces 2 dernières années avec notamment la mise en place de l'arrachage sanitaire (mesure 5) en collaboration avec l'Etat et le CIVB. La 1^{ère} vague de l'arrachage se termine alors qu'une 2^e vient de s'ouvrir. L'équilibre de l'offre et la demande sur Bordeaux rouge va être atteint rapidement et permettre une remontée des cours. Concernant les vignes en friche, nous avons enfin réussi à convaincre l'Etat d'actionner des premières pénalités.
- **Pilier 3_OFFRE** : Une 1^{ère} étape importante vient d'être franchie avec le vote en Assemblée Générale de la renaissance de la mention CLARET dans une version contemporaine (mesure 9). L'objectif est d'aller à la conquête des jeunes avec ce profil rouge léger à boire frais. Ce projet est maintenant en validation auprès de l'INAO avec l'objectif d'être prêt pour la récolte 2025. 9 mesures de simplification de nos cahiers des charges (mesure 10) ont été également actées en 2024 et sont également en validation à l'INAO.

Plusieurs chantiers restent à finaliser, à savoir le profil de nos blancs (mesure 9), la segmentation de nos AOC & mentions (mesure 8) ainsi que les outils prix-plancher (mesure 7).

Au travers de son mandat à la Confédération Nationale des producteurs de vins et eaux de vie de vin à Appellations d'Origine Contrôlées (CNAOC), Stéphane Gabard travaille plus largement à **l'avenir et à la défense de la filière AOC vins** pour résoudre la difficile équation entre adaptation écologique et pérennité économique.

FEUILLE DE ROUTE STRATÉGIQUE 2022-2025 DU SYNDICAT



Contact presse

Julia Badets, julia@juliarp.com, 06 86 75 56 12

À propos du Syndicat viticole des AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur

Les rôles et missions principaux de ce Syndicat sont la gestion, la défense et la promotion de ses AOC. Depuis 2007, le Syndicat est reconnu Organisme de Défense et de Gestion (ODG) pour les AOC Bordeaux, Bordeaux Supérieur et Crémant de Bordeaux, et depuis 2014 pour l'IG Fine Bordeaux.

Le Président est élu par le Conseil d'Administration chaque année (54 personnes en 2024). Les administrateurs sont élus par tiers, chaque année, par les délégués. Cette élection a lieu lors de l'Assemblée Générale (178 personnes en 2024).